

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Dicaire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/83fa5e2aa3eebb1e6517601a>

Date d'obtention : 2024-10-21 02:59:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une procédure cohérente et éclairée qui unifie les pratiques de différents partenaires en leur laissant les responsabilités qu'ils leur sont propres. Elle permet d'agir rapidement et de veiller à la sécurité des élèves tout en respectant les balises légales. Il ne s'agit pas d'une substitution de pouvoir mais d'un modèle d'intervention partager entre les différents intervenants soit l'école, les services de police et le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet d'être sensibiliser au contexte légale de certaines interventions. Elle me permet d'établir mon cadre d'intervention sans mettre en péril les interventions des partenaires dans un cas de sexto. Elle me donne également tous les connaissances et les outils afin de faire des interventions rapides, efficaces, cohérentes et structurées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Porter une attention particulière aux différentes étapes prévues par la méthode d'intervention sexto.
- S'assurer d'avoir des sacs de saisie de cellulaire en ma possession afin d'éviter toutes contaminations ou mauvaises manipulations des appareils saisies.
- Être en mesure de sensibiliser les membres du personnel de l'établissement où je travaille à l'importance de la rapidité d'exécution, mais aussi la cohérence lors d'une telle intervention.